Conseil des droits de l’homme

38e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Namibie**

Genève, le 3 Mai 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la délégation de la Namibie pour la présentation de son rapport et reconnait les progrès réalisés dans la protection des droits de l’homme.

La Suisse encourage la Namibie de poursuivre les efforts afin de promouvoir l’égalité des genres, conformément à l’Objectif de développement durable 5. Elle recommande au gouvernement de veiller à ce que tous les cas de violence à l'égard des femmes et des filles fassent l'objet d'une enquête approfondie et efficace et que les auteurs soient poursuivis et sanctionnés. La Suisse recommande aussi de mettre à disposition des refuges adéquats pour les femmes et filles victimes de violences dans toutes les régions du pays, y compris en les dotant de ressources suffisantes.

La Suisse note que, malgré son acceptation de recommandations l’incitant à ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture lors du dernier EPU, la Namibie ne l’a pas encore ratifié. La Suisse recommande au gouvernement de ratifier l’OPCAT et de mettre en place un mécanisme national de prévention de la torture.

Je vous remercie.